



Ce que propose le Sénat pour enrayer la violence quotidienne contre les pompiers

La Haute Assemblée étudiera ce mercredi un plan élaboré par trois sénateurs pour lutter contre les agressions.

JEAN-MARC LECLERC @leclercjm

SÉCURITÉ «*Quoi de plus insoutenable que de voir agressées des personnes qui, par profession ou à titre bénévole, ont dédié leur vie à préserver celle des autres ?*» Cette interrogation sera au cœur de la présentation, ce mercredi, devant la commission des lois du Sénat, présidée par Philippe Bas, d'un rapport contenant 18 propositions pour endiguer la violence contre les pompiers (ils sont 248 000 en France). Le constat dressé par les sénateurs Loïc Hervé (centriste, Haute-Savoie), Patrick Kanner (socialiste, Nord) et Catherine Troendlé (Les Républicains, Haut-Rhin) est accablant. L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), dont la mission sénatoriale dénonce la prochaine «*disparition*», avait pointé une hausse des agressions contre les pompiers de 213 % en dix ans (de 899 à 2 813 victimes entre 2008 et 2017). Les chiffres transmis par la Sécurité civile, «*relatifs aux cinq premiers mois de l'année 2019, confirment cette augmentation tendancielle puisqu'ils sont supérieurs de 50 % à ceux relevés sur la même période au cours de l'année 2018*», révèle le Sénat.

La nature même des actes a changé. La mission déplore des «*violences de plus en plus brutales*», de «*véritables guet-apens*». Elle n'hésite pas non plus à le dire : «*La Sécurité civile est au fil des années devenue le palliatif universel au recul des différents services publics*. » Peu à peu, les pompiers sont ainsi détournés de leurs missions traditionnelles (incendies, feux de forêts), au profit du secours d'urgence. Ce que Grégory Allione, président de la Fédération nationale de sapeurs-pompiers de France, étaye avec ses chiffres : «*En 1998, nous avons effectué 3,5 millions d'interventions, dont 50 % au titre du secours d'urgence aux personnes. En 2018, nous avons atteint 4,6 millions d'interventions et ce taux est passé à 84 %*. » Conclusion sans appel : «*La mutation de la mission des sapeurs-pompiers induit une sursol-*

licitation de leurs moyens mais est également le principal vecteur de l'insécurité dont ils sont victimes», estiment les trois sénateurs. Voici ce qu'ils proposent :

► Mieux appréhender les cas psychiatriques

Les pompiers sont de plus en plus souvent confrontés à des fous. «*Le secours d'urgence aux personnes les conduit à aller au contact de personnes en état de détresse psychologique ou souffrant de pathologies psychiatriques, souvent dangereuses pour les autres et pour elles-mêmes. Or, les sapeurs-pompiers ne disposent d'aucun fichier leur permettant d'identifier ces personnes en amont d'une intervention afin de prendre toute précaution utile*», alerte la mission. Selon ses rapporteurs, «*ce facteur de risque est amplifié par le recul de la prise en charge des malades atteints de pathologies psychiatriques qui ne sont pas traités ou refusent de se voir administrer leur traitement*». Et de citer le cas du sapeur-pompier Geoffroy Henry, poignardé le 4 septembre 2018 par un homme atteint de schizophrénie à qui il était venu porter secours. Ils préconisent donc une meilleure information des intervenants, «*sans porter atteinte au secret médical*», assurent-ils. Ils réclament aussi une meilleure coordination avec les forces de l'ordre, qui n'accompagneraient pas toujours comme il faut les pompiers. Les préfets sont invités à mieux veiller au respect des «*protocoles*» d'intervention.

► Dédier un membre de l'équipe à la sécurisation

Pour les trois sénateurs, il faudrait «*un nombre minimum de pompiers embarqués dans un véhicule de secours à victime (VSAV). Cette configuration permet notamment de dédier un sapeur-pompier à la gestion de l'environnement et des menaces*». À l'échelle de chaque service départemental d'incendie et de secours (SDIS), «*un référent sécurité*» devrait, selon eux, être

institué pour centraliser les informations liées aux difficultés rencontrées.

► Financer un matériel de protection plus adapté

Les rapporteurs militent pour «*une adaptation des équipements au nouveau contexte d'intervention*». En clair : des pare-brise et des vitres qui résistent aux «*caillassages*» sur les véhicules, mais aussi des gilets qui protègent des attaques au couteau. Selon eux, l'État devait abonder un fonds de soutien aux investissements structurants des unités dans les départements, mais en quatre ans, il se serait soustrait à 60 millions d'euros attendus dans les SDIS. «*Je vous laisse compter combien de pare-brise feuilletés, de caméras piétons et de gilets pare-lames on achète avec 60 millions d'euros!*», déclare Catherine Troendlé, qui a déjà interpellé Christophe Castaner sur le sujet. En vain.

► Un numéro unique pour se recentrer sur les missions prioritaires

Le président Macron s'était personnellement prononcé en 2017 pour la mise en place de plateformes uniques de réception des appels d'urgence. Deux ans plus tard, le constat est amer : «*À quoi bon regrouper des services au sein d'une même structure afin d'assurer la coordination de leurs actions, si aucune règle claire ne permet d'identifier qui doit agir ?*», interrogent les rapporteurs. C'est toute la difficulté de savoir qui du 15 (SAMU) ou du 18 (pompiers) doit se déplacer. Pour l'heure, les pompiers s'estiment appelés trop sou-

vent pour des interventions qui ne relèvent pas, selon eux, de leurs missions prioritaires. Pour le sénateur Hervé, «*cette coordination passe par la création de centres d'appels communs aux SAMU et aux SDIS. Ces centres sont aujourd'hui trop peu nombreux*».

► Systématiser la saisine de la justice

Pour le sénateur Kanner, trop de sapeurs-pompiers victimes d'agres-



sion hésitent à porter plainte «*par peur de représailles*». Ils sont plus d'un tiers à renoncer à donner des suites à leur agression, dit l'élu. Patrick Kanner avait déposé une proposition de loi tendant à favoriser l'anonymisation du dépôt de plainte. Examinée en mars 2019, elle a dû être réécrite afin de faciliter l'anonymat, non plus des sapeurs-pompiers eux-mêmes, mais des témoins d'agressions de sapeurs-pompiers.

► **Enrayer la crise des vocations**
«*L'augmentation du nombre ou de la gravité des violences semble avoir un impact évident sur la vocation de sapeurs-pompiers puisqu'elle fait parfois reculer ceux ou celles souhaitant devenir sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels*», estiment les rapporteurs.

Les volontaires représentent, pour l'heure, 79 % des effectifs. Pour la sénatrice Troendlé, sensibiliser l'opinion contre ces violences, comme l'a prévu le gouvernement, est nécessaire, mais «*en adoptant le ton juste, sans décourager les vocations*». Une gageure. ■

L'augmentation du nombre ou de la gravité des violences semble avoir un impact évident sur la

vocation de sapeurs-pompiers puisqu'elle fait parfois reculer ceux ou celles souhaitant devenir sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels

LES RAPORTEURS



Un pompier constate les dégâts après le caillassage d'un véhicule de sa brigade lors d'une intervention dans le quartier du Mirail, à Toulouse.
XAVIER DE FENOUILL
PHOTOGRAPHE
À DÉPÊCHE DU MIDI